

Prix variables d'électricité pour les contrats conclus en juin 2026
Pour tous les clients professionnels. (Prix hors TVA 21 %)

Saviez-vous que votre prix de l'électricité se compose de 3 parties ?

1. Le prix de l'énergie

(frais fixes, coûts propres à Ecofix, contributions à l'énergie verte)

2. Les coûts de réseau

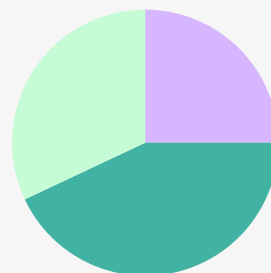
(distribution et transport)

3. Les taxes et redevances

(taxes, accises et contributions)

Prix variables – contrat d'un an
Service clientèle en ligne – application Ecofix

Composition du prix de l'énergie



- Énergie livrée (Ecofix)
- Coûts de réseau
- Taxes, redevances & TVA

1. Prix variable de l'énergie – 1 an

Frais fixes (€/an) 10,00	Prix de l'énergie (€ cent/kWh) Compteur simple Bihoraire / IMPACT* Heures pleines / PIC-MEDIUM Heures creuses / ECO Compteur excl. nuit Consommation 9,43 9,43 9,43 9,43 Prix mensuel: Prix annuel prévu: 9,43 11,56				Flandre Contribution énergie verte & cogénération (€ cent/kWh) 1,51
Prix mensuel: Prix annuel prévu:	Injection 2,08 2,08 2,08 / Prix mensuel: Prix annuel prévu:	Wallonie Contribution énergie verte (€ cent/kWh) 2,88			
	4,98 4,98 4,98 /				

Télécharger
l'application
Ecofix



www.ecofixgp.be

Visitez notre site web pour toutes
les infos et conditions.

2. Coûts de réseau Distribution & transport

Région flamande		Compteur numérique			
Distribution Gestionnaire de réseau	Distribution				
	Tarif de capacité (pic mensuel moyen)	Tarif total kWh	Tarif total hors nuit	Tarif annuel relevé compteur régime de relevé : toutes les 15 minutes	Tarif annuel relevé compteur régime de relevé : mensuel / annuel
	€/kW/an	€cent/kWh	€cent/kWh	€/an	€/an
Fluvius Antwerpen	49,4037	5,05027	4,54058	17,85	17,85
Fluvius Halle-Vilvoorde	56,0429	5,31770	4,82899	17,85	17,85
Fluvius Imewo	54,2010	5,22864	4,73024	17,85	17,85
Fluvius Kempen	56,2070	5,97838	5,34019	17,85	17,85
Fluvius Limburg	49,0469	5,42695	4,89353	17,85	17,85
Fluvius Midden-Vlaanderen	50,1240	4,98061	4,50784	17,85	17,85
Fluvius West	57,0996	6,31937	5,65360	17,85	17,85
Fluvius Zenne-Dijle	56,1229	5,53921	5,01456	17,85	17,85

Région flamande	Compteur analogique				
Distribution Gestionnaire de réseau	Distribution				
	Tarif de capacité (forfait fixe)	Tarif total kWh	Tarif total hors nuit	Tarif annuel relevé compteur régime de relevé : mensuel / annuel	Tarif prosommateur
	€/an	€cent/kWh	€cent/kWh	€/an	€/an
Fluvius Antwerpen	123,51	7,62962	7,11993	17,85	51,54
Fluvius Halle-Vilvoorde	140,11	8,75018	8,26147	17,85	59,11
Fluvius Imewo	133,50	8,39581	7,89741	17,85	56,72
Fluvius Kempen	140,52	9,46657	8,82838	17,85	63,95
Fluvius Limburg	122,62	8,71194	8,17852	17,85	58,85
Fluvius Midden-Vlaanderen	125,31	8,27142	7,79865	17,85	55,88
Fluvius West	142,75	9,71801	9,05224	17,85	65,65
Fluvius Zenne-Dijle	140,31	9,14730	8,62265	17,85	61,80

2. Coûts de réseau Distribution & transport

Région wallonne										
Distribution Gestionnaire de réseau	Distribution									
	Tarif simple	Tarif bi-horaire		Impact			Exclusif Nuit	Relevé annuel compteur	Tarif prosommateur	Transport
		Jour	Nuit	PIC	MEDIUM	ECO				
	c€/kWh	c€/kWh	c€/kWh	c€/kWh	c€/kWh	c€/kWh	c€/kWh	€/jaar	€/kWh/jaar	c€/kWh
AIEG	10,25	11,37	6,29	14,22	9,26	4,30	6,29	18,39	76,45	2,59
AIESH	12,87	14,31	7,75	17,99	11,59	5,19	7,75	16,91	93,67	2,59
ORES (Brab. Wal.)	11,30	12,52	6,97	15,64	10,22	4,80	6,97	13,30	80,98	2,59
ORES (Est)	11,30	12,52	6,97	15,64	10,22	4,80	6,97	13,30	80,98	2,59
ORES (Hainaut)	11,30	12,52	6,97	15,64	10,22	4,80	6,97	13,30	80,98	2,59
ORES (Luxembourg)	11,30	12,52	6,97	15,64	10,22	4,80	6,97	13,30	80,98	2,59
ORES (Mouscron)	11,30	12,52	6,97	15,64	10,22	4,80	6,97	13,30	80,98	2,59
ORES (Namur)	11,30	12,52	6,97	15,64	10,22	4,80	6,97	13,30	80,98	2,59
ORES (Verviers)	11,30	12,52	6,97	15,64	10,22	4,80	6,97	13,30	80,98	2,59
WAVRE	11,77	13,00	7,39	16,15	10,67	5,20	7,39	24,94	87,74	2,59
TECTEO - RESA	10,44	11,51	6,62	14,26	9,48	4,71	6,62	25,00	79,45	2,59

3. Suppléments & taxes

Supplément fédéral et Accises fédérales			
Supplements (€cent/kWh)		Accises fédérales (€cent/kWh)	
Contribution énergie	0,19261	Consommation entre 0 & 20.000 kWh	1,421
		Consommation entre 20.000 & 50.000 kWh	1,209
		Consommation entre 50.000 & 1.000.000 kWh	1,139
Suppléments régionaux			
Contribution au Fonds de l'Énergie de la Région flamande (€/mois)		Surtaxes Région wallonne (€cent/kWh)	
Faible tension résidentiel	0,00	Frais de raccordement	0,07500
Faible tension non résidentiel	10,07		
Partage d'énergie (frais administratifs)			
121,00 € / jaar			

Informations sur nos tarifs

Le prix de l'électricité pour la consommation est indexé sur la base du paramètre Belpex_RLP. Le paramètre Belpex_RLP est défini comme suit : les prix horaires Belpex pondérés selon le RLP, où Belpex désigne les prix Day Ahead Baseload publiés par EPEX Spot. La pondération RLP se fait à l'aide du profil de consommation RLP_BE (Real Load Profile), qui correspond à la moyenne arithmétique des profils des différents gestionnaires de réseau de distribution en Belgique (publication par Synergrid). En cas d'injection, nous redistribuerons selon le profil SPP pondéré pour l'injection (publication par Synergrid).

Si les paramètres actuels sont supprimés, ne sont plus disponibles, ne sont pas publiés de manière régulière ou ne sont plus représentatifs d'un point de vue économique en raison de l'évolution du marché, nous pourrions appliquer de nouveaux paramètres ou composants.

Le prix de l'électricité, qui varie en fonction de l'évolution des paramètres de la formule tarifaire, est calculé sur base de l'indice applicable pendant la période facturée, tant pour votre consommation réelle que, le cas échéant, pour votre injection. Les montants indiqués sur votre facture d'acompte peuvent donc différer des prix mentionnés ci-dessus.

Autres composants de la facture

Comme décrit plus haut dans ces conditions particulières, le prix que vous payez pour l'électricité consommée est majoré d'autres éléments. Les tarifs de réseau pour la distribution et la transmission mentionnés ci-dessus sont ceux approuvés par le régulateur compétent. Les montants et la méthode de calcul des taxes, contributions, surtaxes et frais sont les plus récents au moment de la rédaction de ces conditions particulières. En cas de différence entre les tarifs d'Ecofix Gas & Power et les contributions légales ou les tarifs de réseau, ce sont ces derniers qui prévalent.

Formules pour consommation & injection (cent€/kWh HTVA)

Compteur simple : $(\text{BELPEX-RLP-M} \times 0,1010) + 0,9$

Compteur bihoraire – jour : $(\text{BELPEX-RLP-M} \times 0,1010) + 0,9$

Compteur bihoraire – nuit : $(\text{BELPEX-RLP-M} \times 0,1010) + 0,9$

Compteur exclusivement nuit : $(\text{BELPEX-RLP-M} \times 0,1010) + 0,9$

Injection : $(\text{BELPEX-SPP-M} \times 0,0884) - 0,5000$

Facturation mensuelle

Vous avez opté pour une facturation mensuelle ? (conformément à l'article 11.3 des Conditions Générales) Alors, votre consommation ne sera pas estimée par acomptes, mais bien facturée sur base de votre consommation réelle par mois. Nous calculons la différence entre les index de compteur au début et à la fin du mois. Vous payez ainsi exactement ce que vous consommez, sans mauvaise surprise. Un compteur numérique est obligatoire à cet effet, afin que votre gestionnaire de réseau puisse nous transmettre vos index chaque mois. Cela nous permet de vous facturer précisément selon votre consommation réelle.

Envoi et mode de paiement des factures

Vous recevrez nos factures par e-mail. Vous choisissez votre mode de paiement : par domiciliation ou par virement. La première facture doit être payée avant la date de début de fourniture, sauf si vous avez opté pour une facturation mensuelle. Nous nous réservons le droit de reporter la date de début de fourniture si cette condition n'est pas remplie. Vous trouverez toutes les informations relatives au paiement et à la facturation à l'article 11 de nos Conditions Générales.

Frais pour rappels et mises en demeure

Frais pour rappels (les 3 premiers sont gratuits)	7,50 €
Frais pour mise en demeure	15,00 €

Pas d'accès à Ecofix Digi & Ecofix "Friends With Benefits"

La formule Flexy Online Pro ne vous donne pas droit aux avantages d'Ecofix Digi (et aux fonctionnalités qu'elle comprend).

De plus, vous ne pouvez pas bénéficier du modèle Ecofix "Friends With Benefits" ("FWB") (www.ecofixgp.be/friends-with-benefits).

Souhaitez-vous tout de même profiter de ces avantages ? Dans ce cas, vous pouvez passer à la formule Flexy.